

Puis donc que ces vénérés personnages ne sont point suspects d'avoir la conscience trop élastique, il est à croire qu'ils s'inspirent de principes différents de nos confesseurs hésitants, et que ceux-ci sont, plus qu'ils ne pensent, tributaires de la théologie janséniste. Peut-être s'en convaindraient-ils en lisant dans *le Confesseur de l'Enfance* du P. Cros, le chapitre IX, l'*Absolution sacramentelle*, où l'auteur oppose aux doctrines "sauvages" de la secte la pratique des Saints et la doctrine vraiment romaine.

Il n'est pas inutile d'observer que le qualificatif de janséniste est employé ici, non comme un reproche à des prêtres fort bien intentionnés, mais comme la caractéristique d'un système. Précisons davantage encore. Il y a longtemps que le rigorisme outré fait horreur à tout prêtre digne de ce nom ; mais quelque chose lui a survécu, c'est une méthode de cure des âmes qui ne tient pas suffisamment compte de l'action sacramentelle et ne retrempe pas les pécheurs dans les sources de la vie divine.

La question même que l'on nous pose en fournirait la preuve. On n'y trouve aucune mention du nombre de communions fait par le pénitent dont on désespère. Or, il fallait, dès la première entrevue avec lui, l'amener à prendre le remède à la forte dose qui lui est nécessaire, à se mettre au *régime sauveur* de la communion quotidienne. Il fallait, après quelque temps, considérer non le nombre de ses rechutes en lui-même, mais, si je puis ainsi dire, en fonction de sa fidélité à recourir au remède.

Car enfin, deux choses sont certaines.

La première, c'est que la grande, souvent la seule preuve de bonne volonté qu'on puisse demander au malade, c'est d'accepter le remède, surtout quand il s'agit d'un remède souverain comme l'Eucharistie, et dont l'emploi ne va jamais sans quelques sacrifices, devant lesquels précisément reculent les malades moins désireux de guérir.

La seconde est que l'action du sacrement est infailliblement assurée chez quiconque communie "en état de grâce et avec droite intention", mais que, dans des cas plus rebelles, elle demande à être assidûment répétée.

"Il est, en effet, d'expérience, écrit le P. Cros, que si la communion hebdomadaire conserve chastes ceux qui,